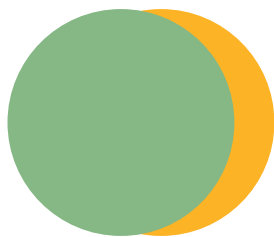


21 juin

# FÊTE DE LA MUSIQUE 2024

Comment participer ?



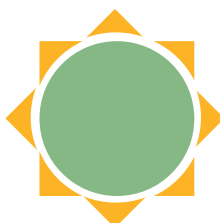
21 juin

## FÊTE DE LA MUSIQUE 2024

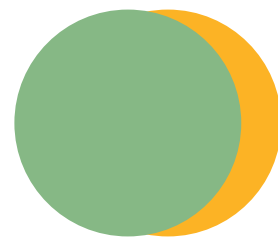


## Sommaire

Edito .....	3
L'édition 2024.....	4
L'accompagnement de la Ville de Lyon.....	6
Associations, porteurs de projets .....	9
Artistes, groupes, chorales.....	12
On danse à l'Hôtel de Ville !.....	14
Informations complémentaires .....	15
Calendrier et contacts.....	16

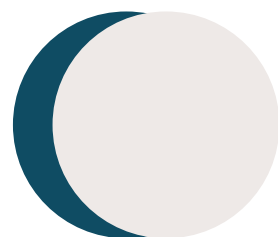


# Fête de la musique 2024



« Bonjour à toutes et tous,

Après un retour sur l'ensemble de la Ville en 2023, la Fête de la musique propose à nouveau cette année diverses possibilités de programmation pour toutes les musiciennes et tous les musiciens !



Tout comme pour son édition précédente, notre ville accueillera neuf scènes labélisées, une par arrondissement.

La programmation de ces neuf scènes se fera via cet appel à projets. Chaque organisation musicale qui le souhaite peut postuler à cet événement !

Forts de leur succès, les espaces musicaux se développeront afin de permettre au plus grand nombre, chorales, solistes et groupes, de se produire devant les publics de la Fête de la musique sur des sites réservés et sécurisés.

Pour compléter la programmation labélisée de cette édition, nos institutions culturelles ouvriront leurs portes, notamment pour des concerts à destination des familles pour des thématiques musiques du monde et de grands bals dansants pour tous ! »

Nathalie PERRIN-GILBERT  
Adjointe à la Culture



# L'édition 2024

Vous souhaitez participer à la programmation soutenue et labélisée de la Ville de Lyon ? Vous trouverez tous les éléments nécessaires pour candidater dans ce présent appel à projet.

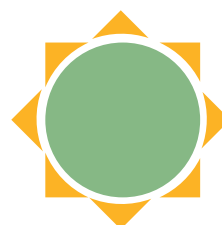
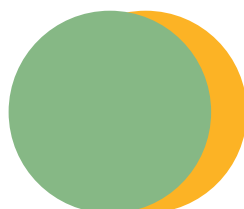
L'équipe Fête de la Musique est toute ouïe, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos idées et suggestions : [fetedelamusique@marie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@marie-lyon.fr)

## VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À LA PROGRAMMATION VILLE DE LYON ?

- Vous êtes **une association, un porteur de projets** ? Organisez et gérez vous-même votre scène. Des scènes labélisées vous sont proposées pour votre programmation dans les arrondissements.

- Pour les **artistes, groupes, chorales** : investissez l'un des espaces musicaux répartis sur plusieurs sites de la Ville (sans dispositif scénique), le musée des beaux-arts, ou encore l'Hôtel de Ville de Lyon !

**Les projets se dérouleront uniquement le vendredi 21 juin 2024 entre midi et minuit.**



## INITIATIVES INDÉPENDANTES - PROPOSITIONS HORS PROGRAMMATION VILLE DE LYON - CONCERTS/DIFFUSION SONORE SUR LES TERRASSES

ATTENTION ! Toutes les initiatives musicales ne souhaitant pas intégrer le dispositif labélisé de la Ville de Lyon, ou tous concerts envisagés sur un autre site que ceux proposés dans le cadre du présent appel à projet, qu'ils soient **sur l'espace public ou sur la terrasse d'un établissement privé, sont soumis à autorisation et doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de Demande d'Occupation Temporaire de l'Espace Public.**

Dossier en ligne via la plateforme <https://organisation-evenement.lyon.fr/jsp/site/Portal.jsp?page=mylutece&action=login>

**Tous concerts (DJ ou musique live) organisés sur une terrasse ou devant un établissement sont soumis à autorisation. Tous débordements ou troubles à l'ordre public engageront la responsabilité des organisateurs.**

Les projets seront soumis à l'avis de la commission de sécurité communale.

Vos dossiers devront être déposés **au minimum 2 mois avant la date de la manifestation**. Nous vous conseillons vivement de vérifier la disponibilité du site choisi auprès du service de l'Occupation Temporaire de l'Espace Public.

**Ces projets ne feront pas l'objet d'un accompagnement, qu'il soit logistique, financier ou de suivi technique, par la Direction des Événements de la Ville de Lyon.**

Pour toutes informations complémentaires : <https://www.lyon.fr/demarche/securite/organiser-un-evenement-sur-lespace-public>

## SITES 2024

**La Fête de la musique 2024 investie le territoire !** Des scènes et espaces musicaux vous sont proposés sur les 9 arrondissements de Lyon ! Vous trouverez tous les détails dans les rubriques suivantes.

Aucun projet en dehors des sites proposés ne pourra être retenu. Si vous souhaitez organiser une scène, un concert, nous vous invitons à déposer une demande d'occupation temporaire de l'espace public (voir paragraphe précédant)

La Ville de Lyon accompagnera logistiquement, techniquement et financièrement, uniquement les projets pouvant répondre à ce présent appel à candidature.



# L'accompagnement de la Ville de Lyon

Intégrer la programmation Ville de Lyon de la Fête de la Musique peut vous apporter différentes aides (isolées ou cumulées) :

- Un soutien en communication,
- un soutien matériel et logistique,
- un soutien financier via l'attribution d'une subvention,
- un accompagnement technique,
- un accompagnement pour la sécurisation du site et de votre espace scénique.

Un arbitrage est effectué en fonction de vos demandes, de l'ensemble des propositions retenues, et des moyens logistiques disponibles auprès des services techniques de la Ville de Lyon.

## UN SOUTIEN EN COMMUNICATION

Votre scène sera annoncée dans le programme Ville de Lyon que vous pourrez retrouver sur [www.fetedelamusique.lyon.fr](http://www.fetedelamusique.lyon.fr)

L'information sera également relayée sur les différents réseaux sociaux de la Ville de Lyon.

Une signalétique spécifique aux couleurs de l'événement annonçant votre scène vous sera fournie (pose et dépose à votre charge).

Un kit de communication composé des différents éléments graphiques de la charte de l'événement sera mis à votre disposition afin d'adapter vos propres supports.

Les informations et éléments nécessaires à la communication sont à joindre à votre candidature (fiche communication jointe en annexe).

**Pour les projets non-inscrits dans la programmation labélisée Ville de Lyon**, une annonce dans nos supports de communication peut être envisagée, après arbitrage et vérification des bonnes démarches et autorisations des organisateurs.

## UN SOUTIEN FINANCIER (VIA L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION)

Les associations participantes peuvent solliciter la Ville de Lyon pour une subvention, uniquement dans le cadre de l'organisation des scènes labélisées.

Cette dernière, si elle est attribuée, servira à financer vos besoins d'organisation, de programmation, sur l'une des scènes proposées (Dans la limite du seuil maximal de 2 500 €).

Le montant de votre demande de subvention sera étudié en fonction de votre projet et de votre budget prévisionnel transmis avec votre candidature.



**Attention, les subventions attribuées ne couvrent pas l'ensemble de vos frais !**

Pour les scènes uniquement, il vous est possible de tenir une buvette à proximité de votre espace afin de couvrir une partie des frais d'organisation. Nous vous invitons à prendre en compte cette recette dans votre budget prévisionnel.

Votre demande de subvention sera à nous transmettre post-sélection (version dématérialisée). Nous vous transmettrons toutes les informations et liens nécessaires post sélection.

**Aucun soutien financier n'est proposé pour les espaces musicaux.**

En dehors du présent appel à projet, aucune subvention ne sera accordée pour un projet indépendant.

## UN SOUTIEN MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

Nous mettrons tout en œuvre pour le bon déroulement de votre projet. Pour cela, nous effectuerons avec votre équipe un accompagnement de votre dossier.

**Pour les scènes labélisées, nous mettons à votre disposition :**

- La scène, non couverte (montage et démontage inclus). Les dimensions de la scène varient en fonction du site choisi et de votre projet,
- praticables (montage et démontage par les organisateurs),
- les barrières de sécurité,
- un point d'alimentation électrique (Attention, puissance électrique limitée !).

**Le prêt de petit matériel** (par exemple, tables et bancs pour votre buvette...), peut être possible sous réserve de disponibilité et sous conditions d'enlèvement.

Ce dernier sera à retirer et ramener dans les locaux des services logistiques de la Ville de Lyon (Lyon 8ème).

Un véhicule adapté est à prévoir dans votre organisation. Le matériel est sous votre responsabilité durant la durée du prêt, veillez à prévoir un lieu de stockage sécurisé.

La Ville de Lyon ne dispose ni de matériel de sonorisation, ni de matériel d'éclairage.

Toutes vos demandes logistiques devront être mentionnées dans votre dossier d'Occupation Temporaire de l'Espace Public à compléter post-sélection.

**Pour les espaces musicaux, nous mettons à votre disposition :**

- Les barrières de sécurité,
- un point d'alimentation électrique.

Aucun dispositif scénique ne sera mis en place sur ces espaces.

**Attention ! En dehors des scènes et espaces proposés dans ce présent appel à projet, aucune aide logistique ne pourra être apportée.**

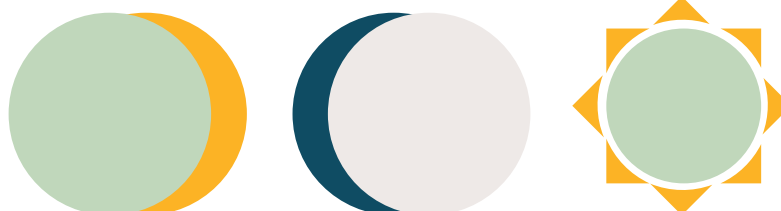
## PÉRIMÈTRES ET SÉCURISATION DES SITES

**Pour les scènes labélisées** : en fonction de la typologie de votre projet, de vos horaires et du site sélectionné, la Ville de Lyon mandatera un service d'ordre sur les horaires de montage, d'exploitation et de démontage en fonction de votre planning. La sécurité du public étant au cœur de nos préoccupations, les sites seront rendus piétons.

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, il pourra vous être demandé de mettre en place des véhicules anti-intrusion.

**Pour les espaces musicaux mutualisés** : les sites des espaces musicaux sont sécurisés par nos soins.

Les effets personnels et le dispositif technique propre à chaque structure/groupe/association, ainsi que le prêt de matériel par la Ville de Lyon, restent sous la surveillance et la responsabilité du porteur de projet, du groupe. Pensez à vérifier auprès de votre assurance votre responsabilité organisateur.





# 1 - Vous êtes une association ? Organisez et gérez votre scène !

**VOUS SOUHAITEZ COMPOSER VOTRE SCÈNE ET GÉRER VOTRE PROGRAMMATION ?**

**Nous vous proposons de programmer, dans une tranche horaire comprise entre 12h et 00h, l'une des scènes labélisée, réparties sur 7 des 9 arrondissements de Lyon.**

Pour certains arrondissements, nous vous proposons de choisir entre les deux sites proposés. (le lieu peut être soumis à changement au moment de la sélection pour adaptation de votre projet).

**1er arrondissement : Place Sathonay ou Jardin des Chartreux**  
**3ème arrondissement : Place Guichard ou Place Bahadourian**  
**4ème arrondissement : Place de la Croix Rousse ou Place du Gros Cailloux**  
**5ème arrondissement : Place Saint Jean**  
**7ème arrondissement : Place Jean Jaurès**  
**8ème arrondissement : Jardin du Corps Expéditionnaire Français en Italie (jardin de la Mairie du 8ème)**  
**9ème arrondissement : Parc Roquette**

**Attention, pour les scènes des 2ème et 6ème arrondissements, la programmation est réalisée en direct par les Mairies d'arrondissements.** Vous retrouverez toutes les informations sur <https://mairie2.lyon.fr/> et <https://mairie6.lyon.fr/>. Nous vous conseillons de prendre directement contact avec ces dernières.

**Des plans et fiches de sites sont à votre disposition sur demande.** Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir un mail en nous indiquant le site souhaité, à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr).

Nous vous proposons de mettre à votre disposition un espace scénique (les dimensions de la scène vous seront communiquées post-sélection, en fonction du site, des fiches techniques et programmations proposées) pour la réalisation de votre programmation dans les horaires indiqués.

## **Présentez-nous :**

- Votre projet,
- votre site favori (arrondissement et lieu(x)).  
(Vous avez la possibilité de faire un choix multiple, classé par préférence),
- le ou les genres musicaux que vous souhaitez produire,
- la liste des groupes que vous souhaitez programmer,
- un déroulé de la programmation de votre scène,
- votre budget le cas échéant,
- vos besoins logistiques.





# 1 - Vous êtes une association ? Organisez et gérez votre scène !

## Les principaux critères pour organiser votre scène sont :

- **une programmation comprise dans la plage horaire indiquée**, soit entre 12h à 00h (vous avez le choix de vos horaires, et n'êtes pas dans l'obligation de proposer une programmation de 12h. Notre proposition de plage horaire permet uniquement de toucher le plus grand nombre),
- **la disponibilité de vos équipes**, leur implication dans le projet, le respect du planning sont primordiaux pour la réussite et la bonne tenue de votre scène,
- la diffusion de **musique live** est au cœur de votre programmation,
- la **faisabilité technique** est primordiale,
- une équipe de bénévoles ou de salariés pour la **mise en place des dispositifs techniques et logistiques** (hors scène), le montage, démontage et la gestion de votre espace scénique et buvette,
- le **respect des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur**. Une démarche obligatoire de prévention des risques devra être réalisée, en lien avec l'équipe technique de la Fête de la Musique.

## La Ville de Lyon met à votre disposition (sous conditions de disponibilités) :

- Un espace scénique (dimensions communiquées ultérieurement en fonction du site sélectionné),
- une arrivée électrique,
- du petit matériel (en enlèvement),
- une aide au dispositif de sécurité.

## A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- La programmation,
- la sonorisation et lumière scénique,
- la back line,
- la distribution électrique,
- le montage et démontage de la zone occupée,
- les extincteurs et trousse de premiers secours,
- le nettoyage du lieu post-événement,
- les tentes,
- les déclarations et frais SACEM ou SACD.



# 1 - Vous êtes une association ? Organisez et gérez votre scène !

## Pour proposer votre candidature, complétez la fiche «ASSOCIATION – PORTEUR DE PROJET »

Une candidature complète sera composée de :

- La fiche inscription «Association - Porteur de projet » dûment complétée,
- La fiche « Communication » dûment complétée accompagnée de photos,
- Le budget dûment complété, en cas de demande de subvention uniquement,
- Le récépissé de déclaration de votre association en préfecture,
- La(es) fiche(s) technique(s) de votre projet,
- Un plan d'intention de votre implantation,
- Tout autre document que vous jugez nécessaire.

Ces éléments sont à envoyer à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)

**avant le mercredi 10 avril 2024.**

*Mise en garde ! Nous constatons des problématiques liées à la réception d'emails, en particulier lorsque ces derniers sont accompagnés de pièces jointes. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos éléments via un lien de téléchargement. Tout envoi de dossier fait l'objet d'un accusé de réception de notre part. Si vous ne le recevez pas dans les 24 heures suivant votre envoi, cela signifie que nous n'avons pas réceptionné votre candidature.*



## 2 - Vous êtes un artiste, un groupe, une chorale ? Venez vous produire sur des espaces dédiés !

### LES ESPACES MUSICAUX

Chanteurs, musiciens, groupes acoustiques ou chorales, nous vous proposons d'être inscrits dans la programmation labélisée de la Ville de Lyon et **vous produire sur l'un des espaces réservés proposés sur différents sites pour une durée de 2 heures** (installation et démontage inclus). Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de nous proposer un concert au-delà de 2 heures. Nous étudierons votre proposition et ferons notre possible pour étendre la durée.

Le site attribué vous sera communiqué post-sélection, en fonction de vos souhaits (que nous essayerons de respecter au mieux !).

**Sur ces espaces, pas de scène !** Un retour aux origines de la Fête de la Musique, où l'espace public devient un lieu d'expression ! Chaque zone proposée regroupera plusieurs espaces musicaux afin de créer une balade en musique ou le public pourra déambuler entre les différents styles proposés.

**Faites votre choix ! Voici les zones des espaces musicaux :**

**Berges de Saône / Quai Saint Antoine** - Lyon 2ème  
**Berges de Saône / Quai Romain Rolland** – Lyon 5ème  
**Confluence / Quai Rambaud** - Lyon 2ème  
**Berges du Rhône / Quai Victor Augagneur** - Lyon 3ème  
**Boulevard de la Croix Rousse** - Lyon 4ème

*Attention, ces sites vous seront confirmés post-sélection.*

### QUELQUES SITES ANNEXES !

**Musée des beaux-arts** - Lyon 1er  
**«Jardins du Lac»** - Place du Lac - Lyon 3ème

**Vous êtes un groupe de musique du monde ? Le musée des beaux-Arts vous attend (Lyon 1er) !** Autour des musiques du monde contemporaines et métissées, proposez votre candidature, pour vous produire dans les jardins ou l'amphithéâtre du musée des beaux-arts ! **Plage de programmation entre 14h et 20h**, pour 1 heure de concert environ par groupe (espace scénique, sonorisation, déclaration SACEM pris en charge sur ce lieu).

**Place du Lac – Lyon 3ème :** Un espace dédié et aménagé avec buvette vous est proposé en partenariat avec la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu, pour **un concert sur la pause méridienne de 12h à 14h.**



## 2 - Vous êtes un artiste, un groupe, une chorale ? Venez vous produire sur des espaces dédiés !

### La Ville de Lyon met à votre disposition :

- Un espace dédié (attention, aucune structure scénique ne sera mise en place sur ces espaces, hormis pour le musée des beaux-arts),
- une arrivée électrique (attention ! puissance limitée à 500 watt par groupe),
- le stationnement pour 1 véhicule,
- la sécurisation des espaces rendus piétons à cette occasion.

**Aucun financement n'est proposé pour la programmation dans ces espaces.**

### Pour ce faire, présentez-nous :

- Les zones souhaitées par ordre de préférence,
- le(s) horaires de passage souhaité(s), (nous ferons notre possible pour répondre à vos attentes),
- le(s) genre(s) musical(aux) que vous souhaitez produire,
- le(s) groupe(s) proposé(s),
- la(es) fiche(s) technique(s) du(es) groupes proposés.

### A noter que les postes suivants sont à votre charge :

- La programmation,
- la back line, (instruments de musique),
- le système de sonorisation/ diffusion sonore (hors musée des Beaux-arts).

**ATTENTION, vous devez impérativement posséder votre propre système de sonorisation et votre backline.**

### Critères de participation :

- La diffusion de musique live est au cœur du projet,
- la disponibilité de vos équipes, leur implication, le respect du planning sont primordiaux

### Pour proposer votre candidature, complétez la fiche «ARTISTE - GROUPE - CHORALE »

Une candidature complète sera composée de :

- La fiche inscription «Artiste - groupe - chorale » dument complétée,
- La fiche « Communication » dument complétée accompagnée de photos,
- La(es) fiche(s) technique(s) de votre(vos) groupes,
- Tout autre document que vous jugez nécessaire.

Ces éléments sont à envoyer à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)

**avant le mercredi 10 avril 2024.**

*Mise en garde ! Nous constatons des problématiques liées à la réception d'emails, en particulier lorsque ces derniers sont accompagnés de pièces jointes. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos éléments via un lien de téléchargement. Tout envoi de dossier fait l'objet d'un accusé de réception de notre part. Si vous ne le recevez pas dans les 24 heures suivant votre envoi, cela signifie que nous n'avons pas réceptionné votre candidature.*



# 3 - On danse à l'Hôtel de Ville !

Pour cette édition, l'Hôtel de Ville ouvrira ces portes pour faire danser petits et grands !

**Bal pour les enfants, musette, tango, lindy hop, swing, rockabilly....tous les styles sont acceptés tant que la musique est entraînante !**

Amateurs, semi-professionnels ou professionnels peuvent candidater.  
Des danseurs et initiations peuvent être proposés en complément de la prestation.

**Un bal pour les enfants est vivement souhaité en ouverture pour un « gouter-dansant » !**

**Un total de 3 groupes en programmation, pour un concert d'une durée d'1 heure à d'1heure 30 au maximum, dans les tranche horaire 17h - 00h (horaires confirmés post-selection).**

**La Ville de Lyon met à votre disposition/ prend à sa charge :**

- Un espace scénique (les dimensions vous seront communiquées post-sélection, en fonction des fiches techniques et programmations proposées),
- un kit de sonorisation commun à l'ensemble des projets, des éléments de backline commun déterminés en fonction des propositions reçues,
- la sécurisation du site,
- une place de stationnement,
- la déclaration Sacem.

## **Pour proposer votre candidature, complétez la fiche «ARTISTES - GROUPES - CHORALES »**

Une candidature complète sera composée de :

- La fiche inscription «Artiste - groupe - chorale » dument complétée,
- La fiche « Communication » dument complétée accompagnée de photos,
- La(es) fiche(s) technique(s) de votre groupe, un devis chiffré, signé de votre part (incluant l'hébergement et frais de déplacement si nécessaire)
- Tout autre document que vous jugez nécessaire.

Ces éléments sont à envoyer à [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)

**avant le mercredi 10 avril 2024.**

*Mise en garde ! Nous constatons des problématiques liées à la réception d'emails, en particulier lorsque ces derniers sont accompagnés de pièces jointes. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos éléments via un lien de téléchargement. Tout envoi de dossier fait l'objet d'un accusé de réception de notre part. Si vous ne le recevez pas dans les 24 heures suivant votre envoi, cela signifie que nous n'avons pas réceptionné votre candidature.*



# Informations complémentaires

## BUVETTE

L'autorisation de buvette de niveau 2, est accordée pour toute la durée d'animation de la scène, avec fermeture au moins 1h avant la fin de la manifestation. Aucune autorisation de buvette ne sera délivrée pour les espaces musicaux.

**ATTENTION :** Un arrêté municipal interdisant la vente, la détention et le transport de bouteille en verre est pris à l'occasion de la Fête de la Musique, ainsi qu'une interdiction de vente d'alcool sur certains périmètres comme les berges du Rhône. Prévoyez des éco-cup ou gobelets recyclables !

Nous comptons sur vous pour privilégier :

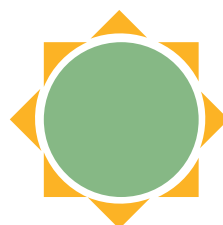
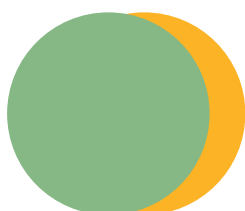
- la promotion des produits issus du commerce équitable, de l'agriculture biologique ou de proximité,
- l'utilisation de gobelets réutilisables,
- des grilles tarifaires raisonnables.

## UN ÉVÉNEMENT ÉCORESPONSABLE

La Ville de Lyon porte une attention particulière à l'aspect environnemental. Nous vous encourageons à envisager une dimension Récupération – Recyclage, tris des déchets, une utilisation des modes de déplacement doux, et toutes autres initiatives en la matière !

## UN ÉVÉNEMENT ACCESSIBLE À TOUS

Dans un souci d'accès de vos programmations à tous les publics, et en particulier aux personnes en situation de handicap, nous vous conseillons vivement de mettre en place des dispositifs spécifiques : places de parking PMR à proximité de votre site, espace réservé proche de la scène, dispositif sonore, gilets/plaques vibrantes, etc.... Une attention particulière sera apportée à vos propositions lors de notre sélection !





# Calendrier et contacts

## CALENDRIER

### Lundi 10 avril 2023 : date limite pour la réception des candidatures

**Pour les propositions retenues sur les scènes labélisées**, nous vous transmettrons pour traitement courant avril, en fonction de votre dossier :

- Dossiers d'Occupation Temporaire de l'Espace Public,
- dossier de subvention le cas échéant.

**Pour les groupes retenus sur les espaces musicaux**, nous vous transmettrons :

- courant avril : validation du site retenu et horaire de passage
- fin mai début juin : transmission des feuilles de routes comportant l'ensemble des informations pratiques

*Attention ! Nous constatons des problématiques liées à la réception d'emails, en particulier lorsque ces derniers sont accompagnés de pièces jointes. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos éléments via un lien de téléchargement. Tout envoi de dossier fait l'objet d'un accusé de réception de notre part. Si vous ne le recevez pas dans les 24 heures suivant votre envoi, cela signifie que nous n'avons pas réceptionné votre candidature.*

## DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

**Mercredi 10 AVRIL 2024**

## CONTACTS

### Ville de Lyon

#### Direction des événements

69205 Lyon cedex 01

04 72 10 48 50

[fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)

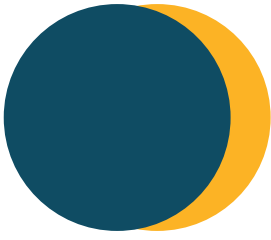
### Lyon en Direct

04 72 10 30 30

[lyon.fr](http://lyon.fr)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Lyon à des fins de transmission et attribution des projets pour l'édition en cours de la Fête de la Musique à Lyon. L'adresse mail principale de contact pour l'appel à projets sera conservée, avec votre consentement, jusqu'au prochain appel à projets de la Fête de la Musique à Lyon, tandis que les données à caractère personnel de contact pour la mise en œuvre du projet ou toutes autres données à caractère personnel seront conservées jusqu'à la réalisation de ce dernier. Ces données sont destinées à la commission d'attribution des projets Fête de la Musique Lyon, aux personnels habilités en charge du suivi des dossiers d'attribution et aux personnels habilités en charge de la mise en œuvre du projet. Nous conserverons les données qui concernent votre association pour un usage interne. Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez une modification ou une suppression de vos données. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : [fetedelamusique@mairie-lyon.fr](mailto:fetedelamusique@mairie-lyon.fr)





21 juin

FÊTE DE LA MUSIQUE 2024

---

